

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGUENESSE  
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
EN DATE DU 26 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Président du CCAS.

**Étaient présents :**

Messieurs Christian COUPEZ, Philippe CREQUY, Stéphane HAELEWYCK, Jacky DELASSUS, Franck DECOOL

Mesdames Dominique BERNARD, Claudie MONSTERLEET, Ginette BAUCHET

**Étaient excusés :**

Madame Marie-Aline CATTOEN

Madame Chantal LEVRAY

Monsieur Olivier BRUNET

**DATE DE CONVOCATION : 22/06/2023**

**MEMBRES EN EXERCICE : 11**

**MEMBRES PRESENTS : 8**

**MEMBRES VOTANTS : 10**

**Procuration :**

Monsieur Olivier BRUNET donne pouvoir à Monsieur Le Maire

Madame Chantal LEVRAY donne pouvoir à Monsieur Franck DECOOL

## Ordre du jour :

<p>➤ <b>Approbation du compte- rendu de la séance du 3 Avril 2023</b></p>
<p>➤ <b>Question N°1</b> : Modification du règlement intérieur des aides facultatives</p>
<p>➤ <b>Question N°2</b> : Fourniture et livraison de chèques d'accompagnement personnalisé et de titres restaurant (année 2024 à 2027)- Groupement de commandes et lancement du marché</p>
<p>➤ <b>Question N°3</b> : CCAS - 2023 - projet de délibération - création de poste</p>
<p>➤ <b>Présentation des actions en faveur du développement social urbain menées en 2022</b></p>
<p>➤ <b>Chèques d'accompagnement personnalisé</b> : Examen des dossiers</p>
<p>➤ <b>Questions diverses</b></p>

**Monsieur le Président** : « Bonjour à tous, Mesdames et Messieurs, merci pour votre présence. J'ouvre la séance du conseil d'administration du CCAS en date du 26 juin.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2023**

**Monsieur le Président** : « Avez-vous des remarques ?

*Je mets aux voix*

*Opposition ?*

*Abstention ?*

*Je vous remercie. »*

Le compte rendu de la séance du 03/04/2023 est approuvé à l'unanimité.

### **QUESTION N°1:**

**OBJET** : Règlement intérieur des aides facultatives

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Président

La séance ouverte, Monsieur le Président indique au conseil d'administration que des modifications dans le règlement intérieur sont apportées, notamment en ce qui concerne l'aide au camp des bruyères et l'aide à la restauration collective.

Il est donc proposé au conseil d'administration d'approuver le projet annexé ainsi que ses modifications.

Par ailleurs, il est apporté une modification en page 10 sur l'évaluation du travailleur social lors de situations particulières.

**Monsieur le Président** : « Peut-être que le service a des précisions à apporter sur ces aides ? une chose qui est nouvelle, c'est l'aide à la restauration scolaire »

**Madame Sirbu** : « Les modifications apparaissent en page 10 en rouge, ainsi que les aides sur la restauration scolaire en fin de document »

**Monsieur le Président** : « Au-delà d'avoir pu baisser le prix du repas au niveau de la restauration scolaire comme je l'ai déjà dit en conseil municipal et pour couper court à toute interprétation qui voudrait dire que l'association qui gère la restauration scolaire pouvait s'en mettre plein les poches, ce n'est pas cela du tout. C'est qu'effectivement, la municipalisation de la restauration scolaire aura un coût beaucoup plus important pour la commune que préalablement. Nous versions à l'association entre 80 et 90 000 euros, cela

dépendait. Cela aura un coût beaucoup plus important que nous assumeront notamment en retirant les 30 000 euros de transport. Nous avons aussi retiré certaines tarifications (que l'on mange une journée ou quatre jours, le coût sera le même). Nous avons fait aussi un tarif pour les classes de maternelle. Au-delà que les prix aient baissé pour le quotient familial entre 0 et 617, nous avons une aide complémentaire du CCAS.

Nous avons aussi ajouté une aide pour le Camp des bruyères afin d'avoir une certaine harmonisation. »

**Monsieur Barret** : « En effet, les tarifs ne sont pas les mêmes en juillet et en août puisqu'en juillet l'ALSH est géré par une association et non pas par la ville. L'idée était d'apporter une aide aux familles dont le QF était de 0 à 617 et que le prix soit à peu près le même ces deux mois puisqu'en juillet c'est à côté, à la salle des fêtes et la ville ne propose pas d'ALSH ce mois-là. L'idée est d'avoir une harmonie entre les deux mois pour les familles de la première tranche. Il y a aussi une autre modification en Page 10. »

**Madame Sirbu** : « L'idée est que le travailleur social puisse, face à certaines situations apporter une évaluation, une appréciation et une dérogation à vous présenter. Je vous donne un exemple concret, par exemple, on a proposé le fait qu'un contrat de qualification soit compté comme une ressource en général. Nous souhaiterions que dans certains cas particuliers, quand le jeune est encore mineur, cette ressource ne soit pas comptée en tant que ressource et ne soit pas prise en compte en ressources familiales. C'est une situation particulière. Nous souhaiterions pouvoir parfois déroger au règlement avec présentation d'une évaluation sociale et présentation au Conseil d'Administration »

**Monsieur Decool** : « De toute façon quand il y a un examen de la sorte, vous présentez l'ensemble des ressources et vous amenez des précisions qui permettent au conseil d'administration de déroger »

**Madame Sirbu** : « Il faut que cela reste exceptionnel, nous avons fait un règlement qui reste précis pour lequel nous devons rester précis, nous avons essayé de l'affiner au mieux mais tout de même nous avons tous les jours des situations qui nous amènent à nous interroger sinon tous les jours il y a des « oui mais »

**Monsieur Decool** : « Avant même que ce soit noté sur le règlement intérieur, vous le faisiez déjà et cela reste tout à l'honneur des salariés. Le règlement intérieur permet aussi de protéger les salariés en disant, je peux proposer une dérogation et, comme vous l'avez noté, c'est le Conseil d'Administration qui derrière, valide ».

**Monsieur le Président** : « Pas d'autres remarques ? »

Je mets aux voix

Opposition ?

Abstention ?

Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, décident d'approuver le projet annexé à la présente ainsi que les modifications.

**Monsieur Le Président :** *Petite remarque, le personnel ne pourra plus accéder à la restauration scolaire car ils ont des titres restaurant, c'est la réglementation qui nous l'interdit »*

## **QUESTION N°2 :**

**OBJET :** Fourniture et livraison de chèques d'accompagnement personnalisé et de titres restaurants (année 2024 à 2027) – Adhésion au groupement de commandes et lancement du marché

**RAPPORTEUR :** Monsieur le Président

Monsieur le Président informe le conseil d'administration que, par délibération du 9 juin 2023, le conseil municipal de Longuenesse a approuvé l'adhésion à un groupement de commande avec le CCAS et le lancement d'une consultation en appel d'offres ouvert pour la fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé et de titres restaurant pour la période 2024-2027.

En effet, celui en cours d'exécution avec la société Edenred arrive à échéance au 31 décembre 2023. Il convient de lancer une nouvelle consultation pour une durée de 4 ans maximum (de 2024 à 2027).

Aussi, compte tenu des sommes engagés sur l'ensemble de la période, la procédure de consultation se fera par appel d'offres ouvert défini notamment aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

Il est souhaitable, pour des raisons organisationnelles et financières, de constituer un groupement de commandes qui rassemble ces deux entités.

La consultation sera composée de deux lots :

- Lot n° 1 : fourniture et livraison de chèques d'accompagnement personnalisé pour le CCAS,
- Lot n° 2 : fourniture et livraison de titres restaurant (ville et CCAS)

Ces lots feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec montant annuel maximums exprimés en valeur, passé en application notamment des articles L. 2125-1, R. 2162-2 et R. 2162-4 du code de la commande publique.

Conformément aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, la ville de Longuenesse se propose d'être le coordonnateur du groupement pour la passation de ce marché. Elle constituera le dossier de consultation des entreprises, lancera la procédure de consultation et se chargera du processus de passation.

Le Maire en tant que représentant du pouvoir adjudicateur sera chargé de l'attribution de ces marchés comme il est précisé dans la convention de groupement de commandes.

Il signera ensuite et notifiera le marché au nom de chaque membre du groupement.

**Monsieur Haelewyck** : « Qu'est ce qu'il en est de la dématérialisation comme beaucoup de sociétés le proposent , le passage en carte, comme ils réduisent les titres restaurant? »

**Monsieur Barret** : « Edenred qui a le marché pour le moment nous en a parlé. On voulait faire une expérimentation mais on a fait un petit sondage informel auprès des salariés qui pour le moment préfèrent conserver la version papier qui est plus souple que la carte mais de ce que j'en ai compris, le ministère des finances va l'imposer d'ici 2028. Nous n'avons pas eu de demande de passer à la carte.

**Monsieur le Président** : « Je mets aux voix

*Opposition ?*

*Abstention ?*

*Je vous remercie. »*

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser l'adhésion au groupement de commandes avec la Ville de Longuenesse, pour le marché de fourniture et livraison de chèques d'accompagnement personnalisé et de titres restaurant pour la période 2024-2027,
- d'accepter de désigner la Ville de Longuenesse coordonnateur du groupement de commandes,
- d'accepter le lancement, par le coordonnateur du groupement de commandes, d'une consultation en appel d'offre ouvert pour la fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé et de titres restaurant pour la période 2024-2027,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son (sa) représentant(e) à signer la convention de groupement de commandes,
- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Longuenesse à signer le marché à intervenir avec les entreprises qui seront déclarées attributaires.

### **QUESTION N°3 :**

**OBJET :** Personnel communal – Création de poste - Modification du tableau des emplois

**RAPPORTEUR :** Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle au conseil d'administration que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant qu'un agent occupant les fonctions de conseillère en économie sociale et familiale a quitté la collectivité,

Considérant la charge de travail et la restructuration du service, il est important de recruter un agent qui s'occupera de l'accueil du public et du suivi administratif à temps complet.

Cet emploi pourrait être pourvu à compter du 1<sup>er</sup> octobre par un fonctionnaire de catégorie C ou B de la filière administrative (cadre d'emplois des adjoints administratifs ou des rédacteurs) au grade d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, rédacteur, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Il pourrait également être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C ou B de la filière sociale (cadre d'emplois des agents sociaux ou moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux) au grade d'agent social, agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe, agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe, moniteur-éducateur et intervenant familial, moniteur-éducateur et intervenant familial principal.

Considérant le tableau des emplois,

**Monsieur le Président** : « *Il s'agit du départ de Madame Sophie Butor avec qui vous aviez l'habitude de travailler. Je salue la présence de Magali Vangilwe qui a remplacé Sophie pour le bon fonctionnement du service en attendant le recrutement de la personne dont Magali pourrait faire partie. Merci de vous être adaptée aussi vite au service. »*

**Monsieur le Président** : « *Merci, je mets aux voix.*

*Opposition ?*

*Abstention ?*

*Je vous remercie. »*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil d'administration, décident :

- d'adopter cette proposition,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

- **PRESENTATION DES ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN PAR MADAME BERNARD**

- **EXAMEN DES DOSSIERS CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE**

- Renouvellements Mai et Juin 2023

Catégorie 1 => 20 renouvellements

Catégorie 2 => 9 renouvellements

Catégorie 3 => 5 renouvellements

Catégorie 4 => 1 renouvellement

Catégorie 5 => 0 renouvellement

Catégorie 6 => 0 renouvellement

- Sorties du dispositif : 7 sorties

**Monsieur Le Président** : « D'autres remarques ? Des questions ? »

**Madame Sirbu** : « Nous avons ramené des guides seniors en complément de la présentation de Madame Bernard. Ce guide a été distribué dans toutes les boites des habitants par les élus ».

**Monsieur Le Président** : « Je vous remercie, la prochaine séance aura lieu le 04 septembre. Je vous souhaite une bonne période estivale. »

Publié le 18/09/2023